

Société de législation comparée

Section « droit de l'action publique »

Compte-rendu de la réunion inaugurale du 19 décembre 2012

La nouvelle section « droit de l'action publique » de la Société de législation comparée a tenu sa première réunion le 19 décembre 2012, au Conseil d'Etat, sous la présidence de Bernard Stirn, président de la section du contentieux du Conseil d'Etat et de cette section, et en présence de Bénédicte Fauvarque-Cosson, président de la Société. Outre le secrétaire général de la SLC, 14 membres ou futurs membres de la Société ont pris part à cette réunion, dont l'origine représentait la diversité des professions juridiques qui composent cette institution. Quatre membres de la Société, qui ne pouvaient être présents à cette réunion, ont également manifesté leur souhait de prendre part aux travaux de cette nouvelle section.

Le président de la Société et le président de la Section se sont chaleureusement félicités, dans leurs propos introductifs, de la création de cette nouvelle section, qui traduit l'importance fondamentale du droit comparé dans l'évolution générale et dans la pratique contemporaines du droit, et dont le champ de compétence complète utilement celui des diverses sections thématiques et géographiques qui existent déjà au sein de la SLC. Ces propos liminaires, de même que le « tour de table » qui a permis à chacun des membres de la section présents de s'exprimer, ont également mis en évidence l'intérêt que peut avoir, pour l'ensemble des domaines qui composent le droit de l'action publique, la réalisation de travaux de recherche en droit comparé.

Les échanges fructueux qui ont eu lieu au cours de la réunion ont permis de déterminer à la fois la nature des travaux que conduira la section « droit de l'action publique » et les thématiques qui seront étudiées, ainsi que les modalités d'organisation de ces travaux.

S'agissant de la nature des travaux et des thématiques qui seront étudiées, il a été convenu que la section, dans un premier temps, s'attacherait à mener une étude approfondie, sur une durée d'un an environ, de deux thématiques qui sont, d'une part, le contrôle des actes réglementaires et, d'autre part, les procédures d'urgence devant les juridictions statuant en matière administrative. Les autres thématiques qui ont été évoquées lors de la réunion, tels que, notamment, le droit de la fonction publique, celui des collectivités territoriales, le droit pénitentiaire ou encore le droit des contrats publics, pourront constituer l'objet de travaux de recherches ultérieurs.

Chacune des deux études se concentrera sur une comparaison des systèmes juridiques de cinq ou six pays différents, représentant les grands systèmes juridiques et géopolitiques (droit continental/droit de Common Law, monde anglo-saxon/monde latin, Amériques/Europe/le cas échéant Asie et ou Afrique), en tenant compte des compétences et des connaissances juridiques et linguistiques des membres de la section. Ces recherches aboutiront, à la fin de l'année 2013 ou au début de l'année 2014, à une publication et/ou à l'organisation d'un séminaire d'échange qui pourrait être ouvert à l'ensemble des membres de la Société, voire au-delà. La réalisation de ces études pourra reposer, notamment, sur la collecte et l'analyse de matériaux juridiques issus de ces pays (sources écrites et jurisprudentielles, études de doctrine...), ou encore sur les résultats d'échanges et/ou de rencontres avec des représentants de ces différents systèmes juridiques. Il a été souligné, à cet

égard, l'utilité que pourrait avoir la création de relations étroites avec les autres sections de la SLC, en particulier, mais pas uniquement, les sections géographiques.

S'agissant des modalités d'organisation des travaux, deux groupes de travail « pilotes » ont été constitués, chacun ayant pour mission de constituer et de réaliser un programme de travail sur la thématique qui lui a été confiée. Le groupe de travail consacré aux procédures d'urgence devant les juridictions statuant en matière administrative sera animé par le président Didier le Prado. Le groupe de travail sur le contrôle des actes réglementaires sera animé par le professeur Benoît Delaunay. Ces groupes de travail rendront compte de leurs travaux, à intervalles réguliers, auprès de l'ensemble de la section.

La prochaine réunion plénière de la section, au cours de laquelle les deux groupes de travail rendront compte de l'avancée de leurs travaux, a été fixée au mercredi 17 avril à 17h.